

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	30 (1879)
Artikel:	La rajeunissement de nos forêts dans la plaine, sur les coteaux et sur les montagnes
Autor:	Landolt
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784191

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rajeunissement de nos forêts dans la plaine, sur les coteaux et sur les montagnes.

Les forêts qui en Suisse sont situées entre le Jura et les Alpes offrent, soit par rapport aux essences dont elles sont composées, soit par rapport à la manière dont elles sont exploitées, une remarquable diversité. Les massifs de résineux se dressent à côté de massifs feuillus ou bien se mêlent entre eux; au bord des rivières quelques taillis, dans la région à l'est de l'Aar, le taillis sous futaie et sur les avant-monts de nos Alpes la haute futaie, telle est en général la répartition des forêts en Suisse. Le pin se rencontre en massif pur ou à peu près dans les galets d'alluvion, et dans les terrains argileux et frais le sapin rouge a envahi peu à peu tout le domaine forestier de près de 330 mètres d'altitude jusqu'aux pointes plus élevées des basses Alpes. C'est à la culture artificielle que ces forêts de sapins rouges doivent en général leur existence. Sur la molasse et la moraine le sapin blanc trouvant la fraîcheur qui lui est nécessaire, se propage au milieu des épicéas et finit souvent par devenir l'essence dominante. A côté de ces essences, voici des massifs de hêtres purs ou mélangés à quelques résineux et à quelques autres essences, comme par exemple le frêne et l'érable. Toutes les essences imaginables entrent dans la composition des taillis; c'est une exagération de mélange qui n'est favorable ni au sol, ni à la production. On trouve encore dans les taillis sous futaie quelques beaux restes de chênaies, mais la futaie de chêne proprement dite a été remplacée par la culture agricole ou par la futaie de résineux. Les mélanges de sapins blancs et d'épicéas sont fort rares et tendent toujours plus à disparaître.

La partie de la Suisse qui nous occupe étant la plus peuplée et celle où l'agriculture, le commerce et l'industrie ont pris le plus d'extension, les habitants ont compris de bonne heure la nécessité d'entretenir les forêts; aussi dans les 20 dernières années de grandes surfaces ont été reboisées artificiellement, de préférence à la méthode par jardinement qui a disparu presque entièrement. Cependant l'amé-

nagement régulier des forêts ne fut introduit que plus tard dans les 40 et 50 ; actuellement ce service a pris pied à tel point que, dans toutes les forêts, les exploitations sont régularisées, les coupes reboisées, les massifs entretenus et nettoyés, les surfaces mesurées, et en plusieurs cas ou plutôt dans la majorité des forêts domaniales ou communales, les plans d'aménagement ont été introduits. Ce nouveau régime a été facilité en partie par la production considérable des bois et en partie par l'amélioration des prix et des modes de vente, puis aussi par l'abolition du parcours et de la récolte de litière.

Les coupes rases étant pratiquées depuis longtemps dans les localités dont nous nous occupons, l'opinion d'alors était que ce genre d'exploitation était favorable à l'établissement d'un régime forestier normal et à la production la plus intensive possible. Beaucoup de forêts, malgré les circonstances qui certainement étaient avantageuses à un prompt rajeunissement, étaient très insuffisamment boisées, pleines de bois blancs et de mauvaises herbes, il ne restait qu'à chercher les moyens de les repeupler artificiellement et en premier lieu il fallait les nettoyer et compléter les jeunes massifs. Des semis et des plantations furent décrétés, on obligea les propriétaires à faire des nettolements et des éclaircies, on leur indiqua la manière de procéder à ces travaux et lorsqu'il y eut lieu on les obligea de par la loi à les exécuter.

A l'opposition des commencements succéda bientôt, grâce aux succès de plantations, la plus grande préférence pour les reboisements artificiels des clairières. Cette préférence, au lieu d'être arrêtée par les fautes commises dans le choix des essences, en reçut au contraire un essor plus grand encore. C'est ainsi que l'on fit de tristes expériences en plantant le mélèze sans rime ni raison, en massifs épars et dans des terrains qui lui étaient absolument pernicieux. Aujourd'hui encore la superbe apparence de ces jeunes forêts composées d'épicéas robustes et alignés au cordeau, remplit d'orgueil le propriétaire au point de l'aveugler complètement sur les dangers de l'emploi exclusif des épicéas.

A l'origine, c'étaient les semis qui étaient en faveur, mais les frais de sarclage et de nettoiement des bois blancs qui envahissaient le sol, firent bientôt adopter la plantation comme beaucoup plus avantageuse et la méthode par semis fut abandonnée.

En même temps les particuliers se mettaient à faire des plantations en grand ; aussi l'on peut affirmer que dans la région indiquée, les reboisements artificiels sont devenus la norme du repeuplement des

coupes et qu'il serait difficile de trouver ailleurs une étendue aussi considérable de massifs jeunes et d'âge moyen par rapport à la surface totale du domaine forestier. Dans bien des communes ces massifs sont plus étendus que la vieille futaie elle-même, parce que beaucoup d'anciennes coupes ont été reboisées ou recomplétées, que des taillis sous futaie ont été convertis en haute futaie et qu'enfin des terrains en nature de champ ont été rendus à la forêt.

Quelque réjouissants que soient les faits que nous venons de mentionner, il n'en est pas moins vrai que le propriétaire de forêts aurait tort de croire qu'il n'a plus rien à apprendre et qu'il peut continuer à suivre les yeux fermés et avec certitude de succès la voie dans laquelle il s'est engagé. Nous voudrions au contraire le rendre attentif aux conséquences d'un système qui consiste à opérer des coupes rases et à les reboiser artificiellement et qui ne s'occupe pas de rechercher s'il n'y aurait pas d'autres méthodes plus rationnelles et plus prudentes.

Un des grands avantages du mode de coupe rase et de reboisement artificiel est son extrême simplicité et la facilité avec laquelle on arrive à obtenir des produits; il facilite le contrôle des exploitations, le reboisement et l'entretien des forêts, permet de faire quelques cultures agricoles intermédiaires dans les plantations, favorise la rapidité de formation et la régularité des massifs. En revanche, il appauvrit le sol, favorise la culture exclusive de l'épicéa ou du pin, fait disparaître le sapin blanc et le hêtre et donne lieu aux dangers attachés à la culture pure de l'épicéa et du pin.

Les conclusions à tirer des avantages et des désavantages de cette culture diffèrent selon la grandeur des dangers qu'on lui attribue, dangers qui naturellement sont plus ou moins à craindre selon la proportion dans laquelle le pays est exposé aux chutes de neige, aux tempêtes, aux invasions des insectes ou à la pourriture des bois. Celui qui se croit à l'abri de ces maux pensera bien faire en plantant systématiquement l'épicéa, essence qui plus que tout autre donne dans un espace de temps relativement court la plus grande masse de bois possible. C'est un avantage que ne procurent ni le sapin blanc ni le hêtre, et qui cependant, dans notre époque, pèse lourdement dans la balance des appréciations. Il en sera tout autrement du propriétaire qui, ayant sous les yeux des forêts d'épicéas ravagées par le bostryche, les neiges, les vents et la pourriture ou qui ne peuvent mener à bien ses plantations minées par les vers de hanneton, est obligé de recon-

naître que l'épicéa comme essence exclusive est sujet à bien des revers et qu'il vaut mieux maintenir le sapin blanc et le foyard et mélanger les essences.

Reconnaissant la valeur indubitable des sapins blancs et des hêtres plantés en massifs à peu près purs ou mélangés aux pins et à l'épicéa; les amis même les plus fougueux du système par coupes rases ne négligent pas de faire des plantations mêlées de ces essences. Partout où le sol est favorable à la culture du hêtre et où il est possible de se procurer de robustes plantons, le hêtre mêlé à l'épicéa donne les résultats les meilleurs; on peut en dire autant du sapin blanc.

La lenteur avec laquelle le sapin blanc croît dans les premières années, les dommages que lui causent périodiquement les gelées tardives, la tendance à se laisser dépasser par l'épicéa, sont autant de motifs peu engageants à repeupler surtout de sapins blancs les coupes rases. En outre les cultures agricoles au milieu des coupes leur sont extrêmement funestes.

La meilleure preuve de ce que nous avançons ici gît dans l'état de massifs âgés de 30 ans, situés non pas seulement dans des localités où les vieux massifs étaient composés en majeure partie d'épicéas, mais dans celles où le sapin blanc prédominait. Il faut abandonner de plus en plus l'espoir de voir le sapin blanc rattraper l'épicéa, même durant la période de sa plus forte croissance et se soumettre à une probabilité qui chaque jour prend plus de consistance, c'est-à-dire le repeuplement des massifs mêlés des deux espèces qui savaient si bien résister aux ouragans, à la neige, aux insectes et aux maladies, par la culture exclusive de l'épicéa si sujet à succomber à tous ces fléaux.

Etant admis que les massifs d'épicéas purs donnent des produits plus volumineux et plus précieux que lorsqu'ils sont mêlés à une autre essence, ceci toutefois à la condition fort rare de n'être exploités qu'à maturité, que le sapin blanc (à part les contrées où l'air est très sec) réussit partout où l'on rencontre l'épicéa, aussi bien et souvent mieux que lui, pourvu que le sous-sol lui permette d'y enfermer ses racines, que enfin la conservation des hêtres en massifs purs ou associés aux résineux est un facteur fertilisant du sol et un bienfait pour un pays auquel cet arbre fournit son matériel précieux, il est de toute opportunité de formuler et de chercher à résoudre la question : Que devons-nous faire pour conserver ces deux essences?

Il n'est ni nécessaire ni juste de combattre la possibilité de cultiver par plantation le sapin blanc et le hêtre. Un forestier intelligent

et soigneux, travaillant dans des circonstances favorables, réussira certainement à créer des massifs purs ou composés de sapins blancs et de foyards. Mais hâtons-nous de le dire, ni les coupes rases, ni les reboisements artificiels ne sont propres à la multiplication de ces arbres.

Les coupes rases jointes au repeuplement artificiel des coupes dans les peuplements de sapin blanc et de hêtre, ne conviennent pas, parce qu'ici pendant toute la période de rajeunissement de la forêt, il faut renoncer à l'accroissement considérable des porte-graine et voir le sol complètement découvert. Les sapins blancs et les hêtres supportent si bien le couvert des vieux arbres dans leur jeunesse que leur développement n'en est pas arrêté d'une manière appréciable ; ils se remettent avec la plus grande facilité des dégâts que leur cause l'abattage des bois et en outre ils aiment dans leurs premières années à végéter serrés les uns contre les autres. Le résultat provenant de ces conditions de végétation est un accroissement des vieux et des jeunes fournissant une augmentation de produits (surtout pour le sapin blanc), d'autant plus notable que la valeur des vieux arbres, grâce à leur accroissement, augmente plus rapidement que leur volume.

Rien n'est plus facile que le repeuplement naturel du sapin blanc et du foyard, lorsque les circonstances locales sont favorables. Il suffit de conduire les coupes avec précaution, pour voir les vieux massifs remplacés sans peine et sans frais par un jeune semis et cela dans les conditions de prospérité qui lui sont nécessaires. A supposer même qu'il nous soit donné d'agir aussi bien ou peut-être mieux que la nature, serait-il sage de repousser un présent qu'elle nous fait. Quant à être plus habile qu'elle, nous savons à cet égard à quoi nous en tenir.

Un premier obstacle au repeuplement artificiel du sapin blanc et du hêtre gît dans l'impossibilité du semis en plein air et la difficulté où l'on est, quelques progrès qu'aient faits les pépinières, de se procurer la quantité nécessaire de plantons. L'irrégularité des années à graines, l'impossibilité de les conserver pendant quelques années et l'extrême sensibilité des jeunes plantes en rendent la production incertaine et coûteuse. Le meilleur pépiniériste ne peut prendre sur lui la responsabilité de garantir chaque année la fourniture d'un même nombre de plantons robustes et d'âge convenable. De là empêchement total de reboiser les coupes périodiques à l'aide de plantons de sapin blanc et de hêtre, ce qui en revanche est parfaitement possible pour l'épicéa.

Il est une autre raison qui vient entraver le reboisement des coupes rases avec les essences susdites, c'est le peu de certitude de réussite que présentent les plantations. Il faut arracher, transporter et planter le sapin blanc et le hêtre avec beaucoup plus de précautions que l'épicéa, et la saison favorable aux plantations étant chez ces espèces relativement courte, on n'est jamais assuré de pouvoir les achever à temps. En outre ces deux arbres poussent fort lentement dans leur jeunesse, le massif se forme peu à peu et tard, le sol demeure à nu et les frais de nettoiement sont considérables. L'inconvénient suscité par la dénudation du sol est un des plus graves que nous ayons à enregistrer, parce que du plus ou moins de couvert qui le protège, dépend son degré de fertilité.

Je ne pense pas être taxé d'exagération en affirmant qu'avec le système actuel de coupes rases et de plantations subséquentes, on ne peut maintenir les massifs de sapins blancs et de hêtres tels qu'ils sont aujourd'hui qu'à l'aide de circonstances exceptionnellement favorables. Tout reboisement de coupes qui n'aura pas pour but précis la conservation de ces essences, ne fera que hâter leur disparition du sein des forêts.

Le sapin blanc et le hêtre ne pouvant donc être conservés au moyen des coupes rases et du repeuplement artificiel, il est de toute nécessité si l'on tient à l'existence de ces arbres, de chercher un autre mode de culture.

La meilleure méthode de propager ces deux essences est incontestablement l'ensemencement naturel au moyen de l'enlèvement progressif des vieux massifs, ce qui nécessite la présence de bons porte-graine obtenus à l'aide de coupes qui n'attaquent les arbres que quelques années après leur entrée en âge de porter semences. Le repeuplement naturel n'est réellement possible que lorsque la majorité des arbres produisent des graines. Cet âge diffère selon les essences et les localités; la présence d'une quantité de jeunes plantes dans les clairières est le signe que cette époque est arrivée. En général l'âge de fructification doit être placé pour les espèces en question entre la soixantième et la quatre-vingtième année. Plus tard le repeuplement s'opère d'une manière incomplète à cause de l'étendue des clairières et de la quantité de mauvaises herbes qui recouvrent le sol.

La réintroduction des repeuplements naturels est plus facile dans les forêts de l'Etat et des communes que dans les forêts particulières où les propriétaires sont toujours pressés d'exploiter et ont une foule

de raisons plus ou moins bonnes de déclarer leurs bois parvenus à l'âge de maturité.

Si le terrain n'est pas amaigri ou envahi par les mauvaises herbes, le repeuplement naturel des massifs de sapin blanc et de hêtre d'âge mûr n'offre aucune difficulté sérieuse; on s'en convaincra aisément en opérant une coupe d'ensemencement au bord d'un massif porte-graine dans une année où la graine est abondante. Les jeunes plantes ayant avec les années toujours plus besoin de lumière, il faut, afin de favoriser leur croissance, continuer les coupes dans leur voisinage d'abord, puis plus loin jusqu'à entière extirpation des vieux bois. Tout forestier intelligent jugera du premier coup d'œil quel est le moment propice pour la continuation et l'achèvement d'une coupe dans la même affectation; de même il ne devra pas craindre de prolonger de quelques années les éclaircies, voire même plus longtemps s'il juge à propos de laisser aux vieux arbres le temps de prendre encore de plus fortes dimensions.

En règle générale on parférera le repeuplement naturel d'un massif au moyen de coupes d'une durée de six à dix ans, en ayant soin de ne dénuder un endroit que petit à petit. L'état général des semis est le guide d'après lequel on ralentira ou accélérera les éclaircies et les coupes définitives, et l'on aurait tort d'en arrêter la marche à cause de telle ou telle partie où le repeuplement ne marche pas à souhait. On fera mieux de reboiser artificiellement et par plantation ces parties et de profiter de l'occasion soit pour y introduire des essences nouvelles, soit pour augmenter le nombre de celles dont le repeuplement a été défectueux.

Il est évident que là où le sapin blanc et le hêtre sont en minorité, le repeuplement de ces essences par semis naturel ne saurait être complet; il a lieu néanmoins et cela avec d'autant plus de facilité que l'essence dominante fournit un couvert plus léger. Ceci a lieu par exemple dans les massifs où l'épicéa forme l'essence dominante.

Il ne faut pas se dissimuler que malgré la simplicité de la méthode exposée, les partisans des coupes rases et du réensemencement artificiel par l'épicéa ne l'admettront qu'avec la plus grande répugnance, et que ceux qui feront la plus forte opposition sont les propriétaires qui jusqu'à présent ont eu l'habitude de cultiver dans les coupes rases des pommes de terre ou de l'avoine. Obligés de renoncer à cette source de revenus, ils ne céderont qu'à la dernière extrémité, quelque per-

suadés qu'ils soient d'ailleurs que le repeuplement naturel n'est possible qu'à cette condition.

Ceux qui replantent immédiatement les coupes ne seront pas plus traitables. Ils objecteront la difficulté croissante des vidanges, les précautions nouvelles à employer dans l'abattage et le transport des bois, la perte occasionnée par la non-exploitation des souches, la crainte de voir les jeunes peuplements endommagés par les bûcherons et les charretiers, et leur préférence pour les plantations régulières et surtout pour la vieille routine.

Quant à nous, nous pensons que le devoir de ceux qui ont à cœur la prospérité des forêts est d'aller courageusement de l'avant sans se laisser arrêter par toutes ces considérations, car il n'y a pas à s'y tromper, les coupes rases et le repeuplement artificiel de l'épicéa pur offrent un grand danger auquel on ne peut parer que par l'introduction des coupes d'ensemencement. Chaque innovation provoquera des objections, c'est la loi et les prophètes. Le plus simple comme le plus rationnel est de combattre les préjugés par l'enseignement et d'allier, s'il le faut, les anciens procédés aux nouveaux de manière à ne rien précipiter.

Dans beaucoup de localités les forêts de hêtres sont actuellement encore exploitées par l'enlèvement successif des vieux; on peut favoriser la transition des coupes rases aux coupes successives en opérant quatre ou cinq ans avant la coupe une forte éclaircie ayant pour but de permettre déjà un repeuplement naturel et en ne procédant que par bandes étroites dirigées du sud au nord. Ce serait même un mode de coupe à conserver dans certaines circonstances favorables, tant pour le hêtre que pour le sapin blanc, qui lui supporte le découvert dès qu'il a poussé une branche latérale.

S'il s'agit de conserver ou de multiplier les sapins blancs et le hêtre dans les massifs composés où l'épicéa et le pin sylv. prédominent, il suffit de faire des éclaircies permettant aux graines de tomber sur le sol et d'y germer et aux rayons du soleil de vivifier les jeunes plantes jusqu'au moment où la coupe rase viendra les délivrer d'un couvert trop épais. Avec ce procédé, on obtiendra des massifs de sapins blancs et de hêtres entre lesquels on pourra planter à bien plaisir d'autres essences, et ces bouquets sont ordinairement plus vigoureux que les plantes isolées au milieu des épicéas.

Faisons-nous un devoir de conserver à nos forêts le sapin blanc et le hêtre en aussi grandes quantités que possible, ne nous laissons

pas décourager par les préjugés, et sachons pour atteindre notre but, faire servir à notre cause les circonstances locales que nous rencontrerons. Nous serons récompensés de nos peines par l'approbation de notre conscience et le sentiment d'avoir doté notre patrie de massifs peuplés d'essences robustes et précieuses.

LANDOLT.

**Considérations
relatives à la mise en exécution des prescriptions de la loi forestière
fédérale, concernant l'établissement de plans d'aménagement,**
par Fankhauser jun.

I.

En ordonnant dans ses articles 16 et 17 que chaque forêt cantonale, de commune ou de corporation serait dorénavant pourvue d'un plan d'aménagement, la loi forestière fédérale a fait faire à notre régime forestier un progrès d'une grande importance.

Au moyen de cette prescription, la loi s'attaque à un état de chose irrégulier et à des abus nombreux et enracinés qui ne seront détruits qu'avec grande difficulté, mais dont l'abolition sera un véritable bienfait pour l'avenir.

L'importance de ces articles augmente encore à mesure que l'on considère que les forêts soumises à la surveillance fédérale sont pour le 80% ou même pour le 90% de domaine public. Une petite partie seulement de ces forêts appartiennent aux particuliers et ne sont pas comprises dans la catégorie des „Schutzwaldungen.“

Abstraction faite de leur étendue, ces forêts devaient attirer tout particulièrement l'attention de nos législateurs, puisque étant propriété de corporations perpétuelles, il était naturel qu'elles fussent les premières dont le régime forestier devait être réorganisé.

La génération actuelle n'étant qu'usufruitière des forêts publiques, n'ayant donc aucun droit d'entamer un capital qu'elle doit au contraire conserver intact aux après-venants, il appartient à l'Etat de veiller à l'aménagement et à l'exploitation de ces forêts et d'exiger toutes les garanties possibles pour le maintien du produit soutenu et pour empêcher des exploitations accessoires exagérées.